



Litige/utilisation code promotionnel

Par **senna26**, le **11/03/2011** à **11:08**

Bonjour,

J'ai effectué une reprise de mobile sur le site cité en référence, qui m'a ainsi octroyé un bon d'achat (code promotionnel).

Il s'avère que le code n'était pas désactivé après la 1ère commande, j'ai ainsi profité à plusieurs reprises du code promotionnel au travers diverses commandes.

Le site vient de s'en rendre compte et me menace d'un dépôt de plainte, d'une utilisation frauduleuse du code promotionnel etc...

Hors il est au sujet des codes promotionnels, il y a un tout petit passage dans les conditions générales (CGV) du site qui est le suivant :

"3.3- Bons de Réduction

Les bons de réduction ou bons d'achat peuvent ouvrir droit à la réduction indiquée sur les seuls tarifs du Site. Ces réductions ne sont pas cumulables avec d'autres promotions en cours, ni entre elles."

Je vous sollicite afin de savoir si je suis je risque réellement des ennuies judiciaire si je ne règle pas (je n'ai pas la somme équivalente), puis je être menacé de saisi ou condamné à rembourser ?

Je ne trouve pas dans leurs CGV que le bon d'achat ne peut être utilisé une seule fois.

Merci beaucoup pour votre réponse.